



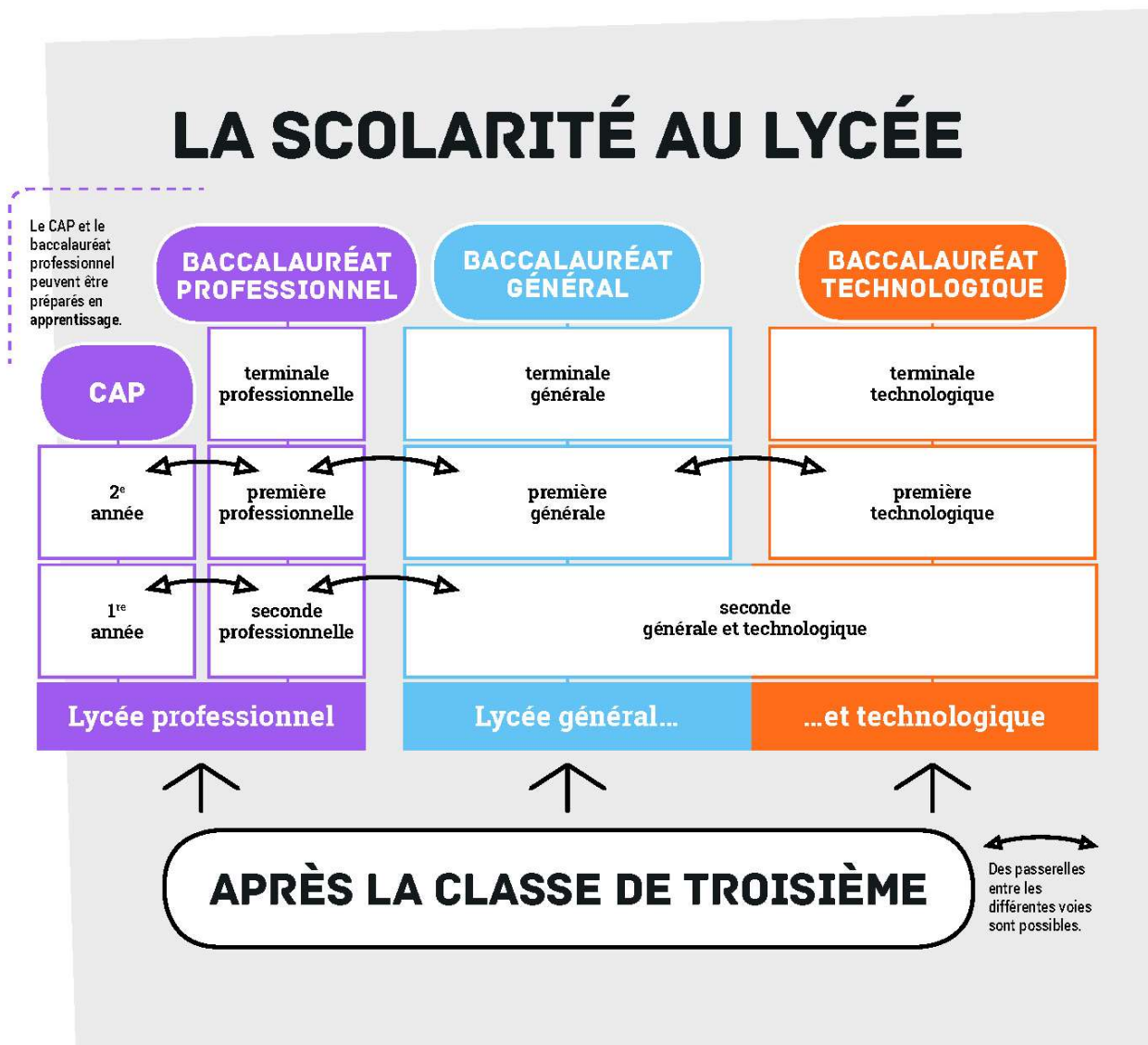
**PHASE DEFINITIVE DE L'ORIENTATION**

**MARDI 12/05/26**

**REUNION D'INFORMATION**

**DESTINÉE AUX PARENTS D'ÉLÈVES DE 3<sup>ème</sup>**

## Rappel : Les différentes orientations après la 3e



Rappel : Les différentes orientations après la 3e

## La procédure d'orientation

La procédure d'orientation s'appuie sur un dialogue continu, tout au long de l'année scolaire, entre les représentants légaux de l'élève et l'établissement.

Aux paliers d'orientation ce dialogue est formalisé via :

- le menu "Orientation" de votre compte Educonnect

## La procédure d'affectation

La procédure d'affectation est l'organisation de l'admission de l'élève dans une classe, en fonction de la carte des formations et des vœux des familles. Elle est informatisée et gérée par **AFFELNET** (Affectation des Elèves par le NET).

**Un vœu = une formation + un établissement d'accueil**  
**10 vœux possibles**

Les vœux sont saisis par les familles via :

- le menu "Orientation" de votre compte Educonnect

**Depuis 2025 : Une seule démarche à faire simultanément**

**IMPORTANT** : La demande d'orientation (choix d'un type de poursuite d'étude : 2<sup>nd</sup>e pro, 2<sup>nd</sup>e GT ou CAP) et la demande d'affectation en lycée (non du lycée et de la filière demandée) se font désormais, en ligne, sur un seul support via EduConnect.

La **date limite de saisie des vœux** est fixée, par le ministère de l'Éducation nationale, au **26/05/2025**

## 1<sup>ère</sup> étape : Connectez-vous à EduConnect

Connectez vous à votre compte EduConnect avec l'identifiant et le mot de passe transmis par le chef d'établissement.

The screenshot shows the login interface for 'Responsable d'élève' on the EduConnect platform. It features two main sections: 'Je me connecte avec mon compte ÉduConnect' and 'Je me connecte avec FranceConnect'. The first section includes input fields for 'Identifiant' (with a format hint 'Identifiant au format p.nomXX') and 'Mot de passe', each with a 'Mot de passe oublié?' link. A 'Se connecter' button is positioned below these fields, along with a 'Je n'ai pas de compte' link. The second section, separated by 'ou', features a 'S'identifier avec FranceConnect' button and a 'Qu'est-ce que FranceConnect?' link. A footer note explains that FranceConnect provides access to various state services.

Mes services Accueil Profil

- Actualités
- Demande de bourse
- Orientation
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3e
- ENT LIL

### Après la 3<sup>e</sup>

**De décembre 2025 à avril 2026**  
Indiquez au conseil de classe vos souhaits d'orientation après la classe de 3<sup>e</sup> pour votre enfant :

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR ;
- 2<sup>de</sup> professionnelle ou 1<sup>re</sup> année de BNMA ;
- 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole.

Choisir son orientation

**Après le conseil de classe**  
Consultez l'avis donné sur les voies d'orientation choisies, cet avis reste consultable aux étapes suivantes.

Voir l'avis du conseil de classe

**Du 3 avril au 26 mai 2026**  
Découvrez les formations disponibles à la rentrée prochaine.  
**A partir du 4 mai**, formulez vos demandes d'admission pour les formations et établissements que vous souhaitez.  
Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante :

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR ;
- 2<sup>de</sup> professionnelle ou 1<sup>re</sup> année de BNMA ;
- 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole.

Découvrir les formations **Formuler ses demandes**

**PROCHAINEMENT**  
**Fin mai et début juin 2026**  
Prenez connaissance de l'orientation proposée pour votre enfant par le conseil de classe et donnez votre réponse.  
En cas de désaccord, prenez rendez-vous avec le chef d'établissement.  
Pour l'admission, seules les demandes conformes à la décision d'orientation seront étudiées.

Répondre à la proposition d'orientation

**PROCHAINEMENT**  
**A partir du mardi 30 juin après-midi**  
Découvrez la formation et l'établissement où votre enfant est admis et inscrivez-le.

Voir le résultat d'admission **Inscrire**

Une question, besoin d'aide ? Assistance

## Les étapes

Suivez ces étapes successives pour effectuer les démarches d'orientation après la 3<sup>e</sup> pour la rentrée 2026 :

1. Découvrez les formations
2. Formulez vos demandes
3. Répondez aux propositions d'orientation
4. Consultez les résultats d'admission
5. Procédez à l'inscription dans l'établissement d'admission

Les boutons sont activés successivement un par un en fonction de la progression du calendrier pour chacune des étapes.

Formulez vos demandes

**Saisissez vos demandes**  
Du 4 mai à 14:00 au 26 mai à 23:59

**Lycées de secteur**  
2<sup>de</sup> générale et technologique →

**Formations professionnelles**  
2<sup>de</sup> professionnelle ou 1<sup>re</sup> année de CAP →

**Rechercher une formation**  
Au moins un des deux champs "Formation ou établissement" ou "Ville ou département" doit être renseigné

Formation ou établissement  
Exemple : CAP cuisine, lycée Berlioz, agricole, ...

Ville ou département  
Exemple : Nantes

Rechercher

Si saisi, le champ "Formation ou établissement" doit comporter au minimum 3 caractères  
Si saisi, le champ "Ville ou département" doit comporter au minimum 2 caractères

### Calendrier 2026

**Consultation**  
Je consulte le catalogue 2026 à jour.  
À partir du 3 avril

**EN COURS**

**Demandes**  
J'enregistre mes demandes.  
Du 4 mai à 14:00 au 26 mai à 23:59

**Formulez vos demandes à partir du lundi 4 mai et jusqu'au mardi 26 mai 2026.**

**Vous pouvez accéder directement aux offres de seconde générale et technologique correspondant à votre lycée de secteur ou explorer les formations professionnelles par domaines.**

**Un seul des représentants légaux de l'élève peut faire la saisie des demandes.  
En cas de difficulté vous pouvez vous adresser à votre établissement.**

2 demandes à enregistrer

Voir mes demandes

Accueil > Catalogue

## Rechercher une formation

Au moins un des deux champs "Formation ou établissement" ou "Ville ou département" doit être renseigné

Formation ou établissement

Exemple : CAP cuisine, lycée Berlioz, agricole, ...

Ville ou département

Exemple : Nantes

Agriculture, animaux

Lille

Si saisi, le champ "Formation ou établissement" doit comporter au minimum 3 caractères

Si saisi, le champ "Ville ou département" doit comporter au minimum 3 caractères

## Filtres

Type d'établissement

Public

Privé

Statut

Apprentissage

Scolaire

Type de formation

Seconde professionnelle,  
Première année de CAP

Académie

Lille

Département

Sélectionner une option

Autres

Sélectionner une option

Etablissements avec  
internat

Aide aux boursiers

[Recevoir la prime à l'internat](#)

## Résultats de recherche

1 offres trouvées correspondant à vos critères

AGRICULTURE SCOLAIRE MODALITÉS PARTICULIÈRES PUBLIC

59 - LILLE

### CAPa métiers de l'agriculture

Lycée horticole de Lomme

+ Ajouter à mes demandes

Détails de la formation

Page précédente 1 Page suivante

**Vos demandes ne sont pas encore enregistrées**  
Vous devez enregistrer votre sélection pour que vos demandes soient prises en compte dans le cadre des procédures d'orientation et d'affectation. En savoir plus

ANNO 1	classe de 2de générale et technologique	Lycée Henri Poincaré	54 - NANCY
ANNO 2	classe de 2de professionnelle métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics	Lycée professionnel Guymermer	58 - SIVRONGE

+ Ajouter une demande

Enregistrer les demandes

Enregistrez vos demandes

**Vous devez enregistrer vos demandes pour qu'elles soient prises en compte.**

## Enregistrez vos demandes

✓ Vos demandes sont enregistrées  
Vous pourrez les modifier jusqu'au 26 mai. 2026.

**RANG 1**  
**classe de 2de générale et technologique**  
Lycée Henri Poincaré  
54 - NANCY →

**RANG 2**  
**classe de 2de professionnelle métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics**  
Lycée professionnel Guynemer  
59 - DUNKERQUE →

Pour l'admission, seules les demandes conformes à la décision d'orientation seront étudiées.

Par exemple : Si vous avez demandé une seconde générale et technologique mais que l'avis du conseil de classe ne valide pas ce choix d'orientation, vous ne pourrez pas être admis en seconde générale et technologique. [En savoir plus.](#)

D'après vos demandes, le conseil de classe sera informé de vos choix d'orientation en :

- 2de générale et technologique ou 2de STHR
- 2de professionnelle

↓ Télécharger le récapitulatif de mes demandes (PDF)

Modifier les demandes

Une fois enregistrées, vos demandes sont envoyées :

- à l'établissement pour que le conseil de classe examine les choix d'orientation ;
- à l'académie pour traiter l'admission.

Chaque demande peut être supprimée et l'ordre de préférence changé.

Les modifications restent possibles jusqu'au 26 mai 2026.

Mes services Flèche à l'extérieur Profil utilisateur

- Actualités
- Demande de bourse
- Orientation**
- Fiche de renseignements
- Païement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3e
- ENT LIL

### Propositions d'orientation

Second semestre

#### Réponse du conseil de classe à la demande des représentants légaux

**RANG 1**

**2<sup>de</sup> professionnelle ou 1<sup>re</sup> année de BNMA**

OUI

Spécialité ou famille de métiers demandée : classe de 2<sup>de</sup> professionnelle métiers des transitions numérique et énergétique  
Sous statut scolaire.

#### Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux

2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR

#### Réponse des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

- 2<sup>de</sup> professionnelle ou 1<sup>re</sup> année de BNMA
- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR
- Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement.

[Retour aux informations](#) [Valider](#)

Une question, besoin d'aide ? [Assistance](#)

## Répondez aux propositions

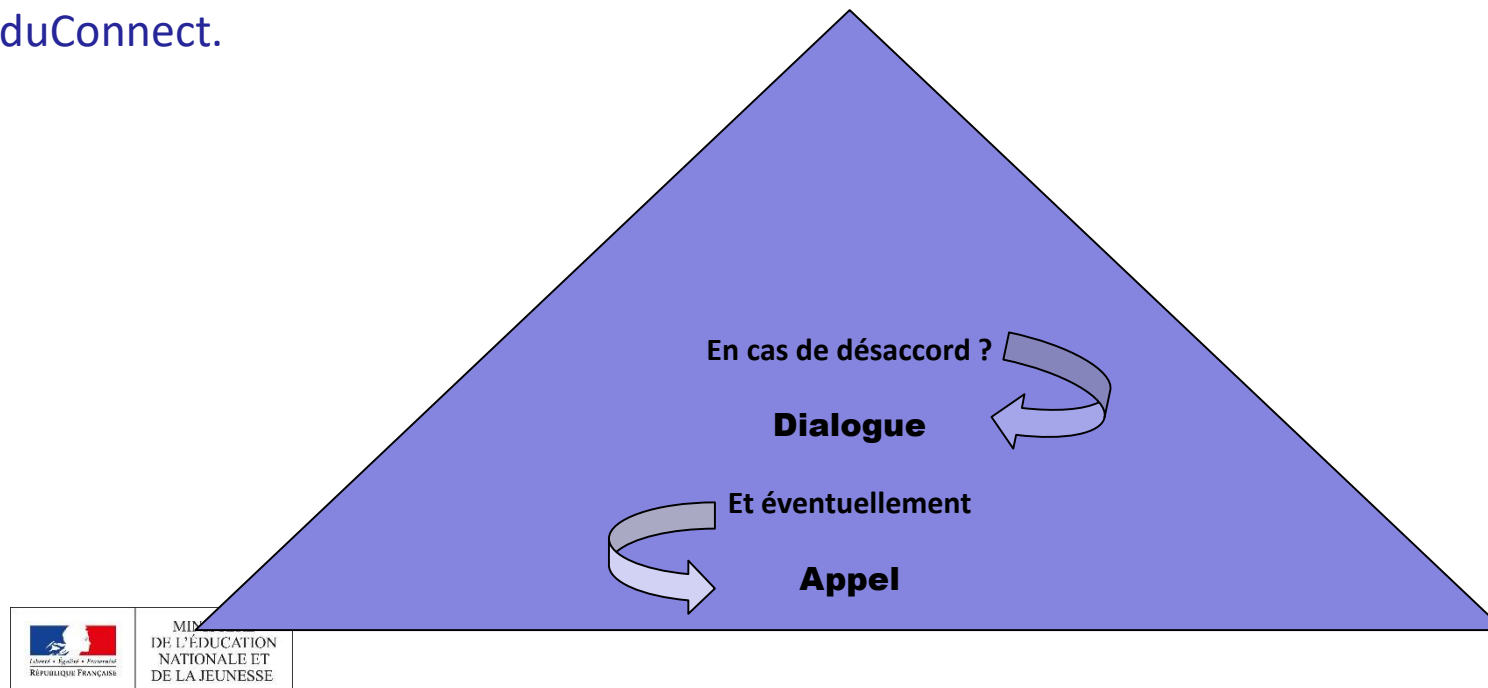
Une fois la réponse sur l'orientation validée, elle n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celle-ci.

En cas de désaccord prenez rendez vous avec le chef d'établissement pour la suite de la procédure.

## Avant dernière étape : L'étude de la faisabilité des demandes

Les conseils de classe de 3<sup>e</sup> se réunissent début juin. Les conseils de classe émettent un avis concernant le fait que l'orientation choisie, par un élève et ses parents (2<sup>nd</sup>e professionnelle, 2<sup>nd</sup>e générale et technologique, CAP), correspond à son niveau scolaire. Cet avis sera indiqué sur EduConnect, ce qui vous permettra d'en prendre connaissance. Toutefois, en cas de désaccord entre votre demande et la proposition du conseil de classe, le professeur – principal prendra contact avec les parents, pour entamer la phase de dialogue.

Quel que soit l'avis du conseil de classe (qu'il corresponde à votre choix ou qu'il soit différent), vous devez répondre à cet avis ou aux propositions du conseil de classe sur EduConnect.



# Dernière étape : Votre réponse

## Répondez aux propositions

Mes services

Mes enfants

Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Païement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

Accès+ENT+ ↗

### Propositions d'orientation

Troisième trimestre

Le conseil de classe a étudié vos choix et vous pouvez consulter ses propositions définitives et donner votre réponse :

- d'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- pas d'accord : prenez contact avec le chef d'établissement pour la suite de la procédure.

**Répondre à la proposition d'orientation**

**L'un ou l'autre des représentants légaux peut répondre aux propositions du conseil de classe.**

Assistance

EduConnect vous guide et vous propose de l'aide

Une question, besoin d'aide ?

## Mes services

Mes enfants

Chapitre 10.1.1

Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Paieement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

ENT-LUL

### Propositions d'orientation

Troisième trimestre

#### Réponse du conseil de classe à la demande des représentants légaux

RANG 1

2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR

OUI

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux

2<sup>de</sup> professionnelle

#### Réponse des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR
- 2<sup>de</sup> professionnelle
- Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement.

Retour aux informations

Valider

## Répondez aux propositions

**Une fois la réponse sur l'orientation validée, elle n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celle-ci.**

**En cas de désaccord prenez rendez vous avec le chef d'établissement pour la suite de la procédure.**

## Résultats de l'affectation

Ils seront disponibles sur EduConnect, le mardi 30 juin (Dernier jour des épreuves du Brevet, qui auront lieu, sur 3 jours, les vendredi 26, lundi 29 et le mardi 30/06). Le collège remettra également à votre enfant, à l'issue des épreuves, un document indiquant son lycée d'affectation (notification d'inscription). Il faudra ensuite que vous inscriviez votre enfant au lycée, en respectant les dates prévues.

### **Important :**

- Nous restons à votre disposition pour vous aider. Le professeur principal de votre enfant reste votre interlocuteur privilégié.
- Le respect des dates d'inscriptions prévues par les lycées est impératif. Une absence d'inscription aux dates prévues peut entraîner la perte de la place de l'élève au lycée.

## L'affectation au lycée

La rectrice prend en compte



Les vœux de la famille



L'adresse du domicile

Il peut aussi prendre en compte



Les résultats scolaires



L'avis des chefs d'établissements d'origine



- L'affectation en voie professionnelle n'est pas liée au lieu de résidence. Toutes les formations professionnelles ont une capacité limitée et sont sélectives.
- Si vous avez déménagé ou prévoyez de déménager, informez rapidement le chef d'établissement d'origine de votre enfant et fournissez toutes les pièces justificatives afin que la nouvelle adresse soit prise en compte dans Affelnet-Lycée.
- Des modalités d'accès sont prévues pour l'entrée en 2<sup>de</sup> professionnelle "métiers de la sécurité" mais aussi pour intégrer le parcours d'excellence sportif.
- L'affectation de votre enfant en 2<sup>de</sup> générale et technologique est garantie dans un des lycées proche de votre domicile (lycée de secteur), sauf demande de dérogation de votre part.
- L'affectation dérogatoire concerne tous les candidats qui, pour des critères définis nationalement, demandent une affectation dans un lycée autre que leur lycée de rattachement. **Elle se réalise dans la limite des places disponibles dans l'établissement demandé.** Pour effectuer cette demande, vous devez vous rapprocher de l'établissement d'origine de votre enfant.